

CMH CPH INPH SNAM-HP

Dans le cadre de la concertation engagée sur la préparation des décrets d'application de la loi HPST, la CMH, la CPH, l'INPH et le SNAM HP qui représentent la communauté médicale des hôpitaux publics, ont été reçus le mercredi 3 février 2010 par la Ministre de la Santé et des Sports.

Au cours de cette rencontre, qui faisait suite à celle du 14 décembre 2009, les intersyndicats ont présenté à nouveau une synthèse de leurs propositions unitaires, en insistant particulièrement sur le rôle et la composition des CME, l'environnement statutaire des praticiens, les mesures spécifiques pour la psychiatrie et la composition des futures conférences régionales de santé.

Sur tous ces points, la ministre a indiqué que des réponses seront apportées rapidement.

Ils ont reçu l'assurance que l'ensemble des dispositions de régression statutaire (protection maladie, service des primes...) seraient retirées des projets de décrets.

Au delà des avancées qu'ils attendent sur ces différents points, les intersyndicats ont rappelés à la ministre qu'ils considèrent comme prioritaire et urgente la réouverture des discussions sur l'ensemble du dossier retraite des PH et des HU et particulièrement son volet Ircantec.

Rachel Bocher Présidente de l'INPH
Roland Rymer Président du SNAM-HP
François Aubart Président de la CMH
Pierre Faraggi Président de la CPH

Le 4 février 2010